

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 3 octobre 2024, sous la présidence de son 1^{er} adjoint au maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Marc LOISON a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.
Mr Dominique FOURCADE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 10 3

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	1
Votants	11

OBJET : COMMUNE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES :
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU TÉLÉPHÉRIQUE D'AX (ASTAX) / LA
PÉTANQUE AXÉENNE.

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée pour l'attribution de 2 nouvelles subventions :

- L'ASTAX (association de sauvegarde du téléphérique d'Ax-les-Thermes) pour un montant de 300 € afin de mener à bien le projet de sauvegarde de la télécabine.
- La pétanque axéenne pour un montant de 2 000 € pour la participation au championnat de France (5^{ème} titre de champion de France remporté par Madame Emilie VIGNERES en individuel).

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au versement de ces subventions complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de ces subventions complémentaires dans les conditions mentionnées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 10 octobre 2024

Le 1^{er} adjoint au maire

Alain PIBOULEAU



La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

